



PLAN ESPACE 27 / 100 m²
(100ème)

L'espace 27 est un lieu commun dédié aux membres de cheminée nord et aux artistes externes afin de réaliser des projets artistiques ponctuels.

Modalités pour les adhérents de Cheminée Nord :

L'espace 27 est en général séparé par une paroi afin de former 2 espaces.

Une moitié de l'espace qui reste ouvert, est à disposition des adhérents de Cheminée Nord. L'autre moitié peut être réservée temporairement par les adhérents et les externes.

Toutes les personnes utilisant ce lieu doivent s'inscrire sur le calendrier de l'année en cours qui sera affiché à côté du tableau électrique de l'Espace 27.

- Les conditions d'utilisation du lieu sont :
- La remise en état des murs après utilisation (rebouchage des trous, peinture).
- Le nettoyage du sol (balayage et lavage).
- L'espace doit être complètement libre et débarrassé de tout effet personnel.

Dans le cas où le nettoyage ainsi que la remise en état des murs ne sont pas faits ou correctement effectués, l'Association se permettra d'employer une personne pour exécuter le travail et facturera les frais aux usagers concernés.

Modalités pour les artistes externes :

La moitié de l'espace est loué temporairement à des artistes externes. Toute personne intéressée de louer l'Espace 27 doit s'adresser au comité. Tarifs et renseignements à demander à : chemineenord@gmail.com

Les conditions d'utilisation du lieu sont :

- La remise en état des murs après utilisation (rebouchage des trous, peinture).
- Le nettoyage du sol (balayage et lavage).
- L'espace doit être complètement libre et débarrassé de tout effet personnel.

Dans le cas où le nettoyage ainsi que la remise en état des murs ne sont pas faits ou correctement effectués, l'Association se permettra d'employer une personne pour exécuter le travail et facturera les frais aux usagers concernés.

L'espace entier (*sans cloisons*) peut être utilisé lors de manifestations culturelles ponctuelles, (*expos collectives de l'usine Kugler, festival, extension d'expos avec l'Espace Cheminée Nord...*).

Cependant, il reste un espace ouvert, de passage et sans surveillance.

Le comité et le groupe Espace Cheminée Nord choisissent au maximum 2 expos par année à l'espace 27 (*y compris l'exposition de fin d'année*). Les expositions collectives de Kugler de fin d'année ainsi que celles des artistes en résidence sont prises en charge par l'Association.

Pour des artistes externes qui participent à une exposition en duo avec l'Espace Cheminée Nord, les modalités sont les mêmes que pour l'Espace Cheminée Nord. C'est à dire 20.- par jour, pour une durée de 2 semaines et demi (maximum).

Les conditions d'utilisation du lieu sont les mêmes que celles mentionnées aux paragraphes précédents.

Le comité